Sainte-Anne, le 18 mai 2023

Le Principal

Aux parents d’élèves

OBJET : **réinscription de votre enfant du lundi 12 juin au vendredi 30 juin 2023**

Madame, Monsieur,

Pour la réinscription de votre enfant, vous voudrez bien suivre la procédure suivante :

* **UNE FICHE SCOLAIRE à remplir si vous avez des changements à signaler :**

**►** préciser le nom et le prénom de l’élève

**►** renseigner seulement les rubriques à actualiser  (exemples : changement adresse, numéro de téléphone, situation familiale / professionnelle, transport, régime...)

*Ne pas renvoyer la fiche s’il n’y aucun changement par rapport à 2022 -2023.*

* **UN FORMULAIRE qui comporte la liste des personnes autorisées** (par le responsable légal) à quitter l’établissement avec l’élève, au cours de l’année scolaire 2023 – 2024, en cas d’impossibilité des responsables légaux ;

*Vous pouvez ajouter des noms sur papier libre si besoin.*

* **UNE DÉROGATION pour l’année scolaire 2023 – 2024** autorisant votre enfant ½ pensionnaire à quitter l’établissement, après le déjeuner.

Ce document n’a aucun caractère obligatoire : il est surtout **réservé aux élèves ½ pensionnaires** **qui ont la possibilité de rentrer directement à leur domicile (à pied, transport urbain, prise en charge à la sortie du collège par le parent ou toute autre personne autorisée par ce dernier).**

L’élève non autorisé, et si le parent (ou personne désignée) ne peut pas le récupérer, contre la signature d’une décharge, restera dans l’établissement ;

* **UNE LISTE DES PIÈCES** à fournir pour la réinscription ;
* **UN FORMULAIRE « CHOIX DU RÉGIME EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE ».**

1. Plusieurs possibilités s’offrent à vous :

**Premier cas : vous avez la possibilité d’imprimer et de scanner les documents**

\* Télécharger les documents - Les enregistrer sur un ordinateur ou sur une tablette – Les remplir scrupuleusement sur un ordinateur ou une tablette uniquement – Les enregistrer à nouveau - Les imprimer – Les signer – Scanner tous les documents remplis ainsi que toutes les autres pièces à fournir pour l’inscription (voir liste des pièces) ; sauf les photos d’identité et la participation FSE qui seront déposées dans la boîte aux lettres du collège (lundi, mardi et jeudi de 7h15 à 15h45 / mercredi et vendredi de 7h15 à 12h30) **au plus tard le vendredi 30 juin 2023 –**

Renvoyer le dossier complet par mél à l’adresse **ce.**[**9720514b@ac-martinique.fr**](mailto:9720514b@ac-martinique.fr), à l’attention de Mme BRIVAL, la Conseillère Principale d’Éducation (CPE) **au plus tard le vendredi 30 juin 2023**

***Vous ou votre enfant avez aussi la possibilité de déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres du collège (lundi, mardi et jeudi de 7h15 à 15h45 / mercredi et vendredi de 7h15 à 12h30).***

**Deuxième cas : vous avez la possibilité d’imprimer mais pas de scanner les documents**

\* Télécharger les documents – Les enregistrer sur un ordinateur ou sur une tablette – Les remplir scrupuleusement sur un ordinateur ou une tablette uniquement – les enregistrer à nouveau - les imprimer – les signer – Insérer tous les documents remplis ainsi que toutes les autres pièces à fournir pour l’inscription dans une enveloppe –

Déposer le dossier complet dans la boîte aux lettres du collège (lundi, mardi et jeudi de 7h15 à 15h45 / mercredi et vendredi de 7h15 à 12h30), **au plus tard le vendredi 30 juin 2023.**

**Troisième cas : vous n’avez pas la possibilité d’imprimer ni de scanner les documents**

\* Télécharger les documents – les enregistrer sur un ordinateur ou sur une tablette – Les remplir scrupuleusement sur un ordinateur ou une tablette uniquement – les enregistrer à nouveau -

Renvoyer les documents remplis par mél à l’adresse [**ce.9720514b@ac-martinique.fr**](mailto:ce.9720514b@ac-martinique.fr), à l’attention de Mme BRIVAL, la Conseillère Principale d’Éducation (CPE) **au plus tard le vendredi 30 juin 2023.**

\* Puis, appeler au 0596 76 51 51 pour convenir d’un rendez-vous avec Mme BRIVAL, la CPE, pour ramener les pièces manquantes (voir liste des pièces) et signer les différents documents.

**Quatrième cas : vous êtes dans un autre cas :**

\*Appeler la CPE, Mme BRIVAL, au 0596 76 51 51 au plus tard le vendredi 16 juin 2023 afin de convenir d’un rendez-vous en présentiel. Le jour du rendez-vous vous devez être en possession de toutes les pièces demandées pour effectuer l’inscription de votre enfant.

Mme BRIVAL et les personnels de la Vie Scolaire restent à votre disposition pour toute information complémentaire au 0596 76 51 51 ou 0696 36 56 09.

***N. B. :***

- Le paiement de l’adhésion à l’UNSS se fera à la rentrée. Les élèves intéressés devront se rapprocher des professeurs d’EPS.

- Le dossier de réinscription sera validé après contrôle auprès du service de gestion (remise manuels scolaires, tablette, paiement demi-pension...)

Cordialement,

Le Principal

****

Bertrand LAZZARI